

# SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2015 – 19h

=====

L'an deux mil quinze, le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

**Conseillers présents** : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, M. SERVERA Guy, Mme DECAUX Jeannine, M. PILOU Fabrice, Mme LIZIER Céline, M. CASSEAUT Michel, Mme QUERUT Jeanine, M. LOISEAU Patrick M. BASSAÏSTEGUY Thierry, M. GOUJON Bruno et Mme VAISALA Catherine

**Conseillère absente avant donné pouvoir** : Mme Corinne CZORNENKA

**Absents excusés** : Mme AUGER Patricia et M. CHALOPIN Michel

**Absente** : Mme LENORMAND Valérie

**Secrétaires de séance** : M. THER Michel et Mme PAILLET Nathalie

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 septembre 2015.

## **TARIF ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- ✓ La séance du 25 juin 2015, où le tarif de 12 € sans les repas du midi avait été maintenu pour l'accueil de loisirs du mercredi pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- ✓ La prise en compte de la CAF des mercredis au titre du contrat enfance jeunesse et de la prestation de service accueil de loisirs.
- ✓ Les tarifs de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi seront appliqués selon le barème du quotient familial.

Considérant que le repas du midi a été supprimé depuis la rentrée de septembre, Monsieur le Maire propose de baisser le tarif de l'accueil de loisirs du mercredi sans les repas du midi à 8.70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Décide par 1 voix contre, 3 abstentions et 12 voix pour, de passer le tarif de l'accueil de loisirs du mercredi sans les repas du midi à 8.70 €.
- ✓ Et ce, à compter du mois d'octobre 2015.

## **CONVENTION POUR LA MAINTENANCE ET L'ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE LA COMMUNE ET LA MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'ASTREINTE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de la nouvelle convention à intervenir avec la SAUR pour la maintenance et l'assistance à l'exploitation des installations de la

Commune et la mise à disposition d'un service d'astreinte, qui comporte les missions suivantes :

♦ **Missions obligatoires**

- Visite d'exploitation par quinzaine,
- Visite du technicien chimiste bimensuelle,
- Visite semestrielle de contrôle électromécanique de la station de déferrisation,
- Visite annuelle de contrôle de conformité des installations électriques,
- Lavage annuel du réservoir,
- Télésurveillance des installations,
- Planification des interventions,
- Fournitures et matières consommables à la charge de la Société.

♦ **Visites de dépannage.**

♦ **Curage la lagune (sur demande).**

♦ **Mise à disposition d'un service d'astreinte.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ Approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la SAUR pour la maintenance et l'assistance à l'exploitation des installations de la Commune et la mise à disposition d'un service d'astreinte, pour une durée initiale de 5 ans, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**RECOMPENSES MAISONS FLEURIES 2015**

Tous les ans au mois de juillet, le jury communal passe dans la commune afin de recenser les maisons qui entrent dans les critères d'attribution des récompenses pour les maisons fleuries.

Cette année le jury communal a tenu de récompenser les efforts de nos habitants dans le fleurissement de notre commune.

Les lauréats sont :

◦ M. et Mme Jacky GOUJON	30 rue des Limousins,
◦ M. et Mme Denis DURAND	3 route de Pontvilliers,
◦ M. et Mme Patrick PRIMAULT	49 rue de l'Eglise,
◦ M. et Mme Pascal SINET	41 rue de l'Eglise,
◦ M. et Mme Jackie KNOPP	16 rue du Clos Archevêque,
◦ M. et Mme Yvon TRASSEBOT	6 rue des Pointes,
◦ M. et Mme Robert FINET	3 rue des Pointes,
◦ Mme Simone DUCLOUX	71 rue de l'Eglise,
◦ M. et Mme Marc BALLOUX	6 rue des Ormeaux,
◦ M. et Mme Claude BRUNEAU	11 rue du Clos Archevêque

Il est proposé cette année de récompenser les habitants en se voyant offrir des plants de fleurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 1 abstention et 15 voix pour, de récompenser les lauréats des maisons fleuries sous forme de plants de fleurs.

## **BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL – PUBLICITE DES ENTREPRISES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure concernant l'édition du bulletin municipal.

Il précise que, en ce qui concerne les publicitaires, il serait souhaitable de les répertorier en mairie et de déterminer les différents prix afférents aux publicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reconduit les tarifs de publicités fixés en 2014 à savoir :

➤ 1/16 <sup>ème</sup> de page :	73 €
➤ 1/8 <sup>ème</sup> de page :	128 €
➤ ¼ de page :	183 €

## **APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet du règlement du cimetière communal.

Le présent règlement a pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ Approuve le règlement du cimetière communal joint à la délibération,
- ◆ Charge Monsieur le Maire de sa mise en application.

## **BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire forme le bureau de vote des Elections Régionales des 6 et 13 décembre 2015.

## **INFORMATIONS**

✓ Monsieur Michel THER, adjoint au Maire, informe de la date du repas des aînés qui aura lieu le samedi 30 janvier 2016.

✓ Dans l'attente de la Commission Départementale de Prescription des Espaces, Agricoles et Forestiers, Monsieur le Maire informe que, l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est reportée à une date ultérieure.